

LA VIE

LETTRE D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE CLAIRMONT

DE L'ABBAYE



MESSAGE

Mais qui est propriétaire de l'abbaye ?

Cette question nous est souvent posée par des visiteurs curieux voulant savoir qui peut bien être l'heureux propriétaire de ce « lieu où souffle l'esprit »...

Les demoiselles Denis et Blanchot, civilement propriétaires à l'époque, répondaient inlassablement que ce lieu avait été bâti pour Dieu, et donc que ce lieu lui appartenait. C'est toujours vrai aujourd'hui !

La providence et l'acharnement de notre vice-président Carles du Bourg ont eu raison de toutes les embûches dressées pour en changer le titre de propriété.

Qu'en est-il à présent ? L'abbaye appartient aujourd'hui à une Société Civile Immobilière (SCI) dont les porteurs de parts sont le Fonds de Dotation de Notre-Dame de Clairmont pour la grande majorité et l'Association des Amis de Clairmont pour le reste. Une part sur 150 reste encore en déshérence, en indivision, entre les mains de tiers. Nous espérons résoudre rapidement ce dernier problème afin que cette situation s'éclaircisse.

C'est donc bien votre association qui est seule responsable du devenir de l'abbaye. Cela nous donne des droits bien sûr, mais aussi des obligations. Et notamment celle d'être à jour de nos cotisations (10 euros pour l'année 2019). Mais cotisation n'est pas don... Il serait bien normal que tous les amis de Clairmont soient les premiers à participer par un don aux travaux d'entretien et de rénovation selon leur possibilité bien sûr ! Pour obtenir un reçu fiscal, votre don doit être adressé au Fonds de Dotation Notre Dame de Clairmont, Olivet, 53940, Le Genest-Saint-Isle.

Nous vous en remercions par avance, et profitons de cette période de l'Avent pour vous souhaiter de saintes fêtes de Noël. ■



Jean Castille, Trésorier

A LA UNE

Un nouveau vitrail posé prochainement

Michel Soutra, maître-verrier, vient de nous livrer le dernier vitrail destiné à la chapelle St-Jean-Baptiste du transept Sud de l'abbatiale.



Le maître-verrier donnant ses instructions à M. Dufraisse en charge de la pose du vitrail, en présence de Jean Castille.



Une partie du vitrail présentée par Christophe Marrant.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que Michel Soutra nous a informés de sa décision de ne plus fabriquer de vitraux, son âge ne le lui permettant plus. En revanche, il est disposé à créer et diriger de nouvelles fabrications réalisées par des ateliers extérieurs et, pourquoi pas, dans un local dédié à Clairmont.

Nous devons beaucoup à Michel Soutra qui, très jeune enfant, avait été impressionné par la perfection de l'architecture

cistercienne, sobre et dépouillée. Dès lors, il avait toujours rêvé de participer à la restauration de ce lieu. Dans les années soixante, il réalise les vitraux du bâtiment des Convers ; puis, à partir des années quatre-vingt, il entreprend le vaste chantier des vitraux de l'abbatiale, fasciné par ses proportions et surtout par la répartition de ses ouvertures de lumière. Pour ne pas nuire à la grande clarté de l'édifice, il choisit pour ses vitraux, des motifs géométriques simples avec, pour ceux du chœur, des motifs rappelant le soleil de Citeaux. Nous sommes fiers et reconnaissants de son engagement personnel pour Clairmont ; un engagement empreint d'humilité au service de la chrétienté, au travers de sa fidélité à Clairmont. ■

Peintre depuis toujours et maître-verrier depuis longtemps Michel Soutra, né en 1935 à Laval a appris son métier dans les cours d'art plastique des écoles d'Art parisiennes. Forgé aux techniques anciennes des maîtres verriers, il a réalisé les vitraux d'une trentaine d'églises dans nos régions de l'Ouest. Sa notoriété a dépassé l'Hexagone et l'a conduit jusqu'au Japon où il a conçu et fabriqué les vitraux de la cathédrale de Fukuoka dans l'île de Kyushu. Plus près de nous, vous pouvez admirer d'autres œuvres de l'artiste à la chapelle des religieuses de Saint-Aignan-sur-Roë, à la basilique d'Avesnières ou à l'église Saint-Vénérand à Laval et à Saint-Léonard à Mayenne.

INTERVIEW DE MICHEL SOUTRA

Clairmont vitrine
du vitrail cistercien

Grâce au talent et à la rigueur de notre maître-verrier Michel Soutra, l'Abbaye a retrouvé partiellement la belle et douce lumière que dispensent les vitraux qu'il a imaginés et créés pour le bâtiment des Convers et pour l'Abbatiale. Il nous explique comment se fabrique un vitrail cistercien.

En quoi diffère un vitrail cistercien d'un autre ?

M. Soutra : Le vitrail est une clôture mais surtout une source de lumière. En opposition aux vitraux historiés et colorés, Saint Bernard, en élaborant sa Règle, demanda à ses moines de réaliser des vitraux sobres, dépouillés et sans couleurs. C'est ainsi que naquit le style cistercien dont les vitraux sont composés de motifs géométriques mais parfois également de motifs à entrelacs ou floraux dessinés par le plomb.

Le verre est la principale composante d'un vitrail, comment était-il élaboré ?

M. S. : Le verre est fait d'un mélange à base de silice et de soude – autrefois de sable de rivière et de cendres de hêtre. Le manque de pureté des matériaux donne au verre une teinte jaunâtre ou verdâtre. Au XII^e siècle, à l'époque de la construction de Clairmont, le verre avait une forme ronde. Il était épais en son milieu et aplati sur ses bords; c'était ce qu'on appelait la cive. Elle était obtenue en faisant tourner rapidement une boule de verre en fusion et soufflée au bout d'une canne de verrier. Depuis le XVI^e siècle, le verre est soufflé à la bouche pour former une longue bouteille appelée manchon. De plus d'un mètre de long et

de trente centimètres de diamètre, il est déroulé dans un four à recuire pour devenir une feuille de verre irrégulière contenant des bulles et des stries. Ces feuilles seront ensuite découpées au diamant.

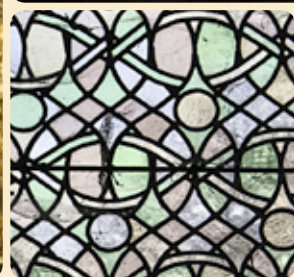
Venons-en à la technique ; que se passe-t-il alors dans l'atelier du maître-verrier ?

M. S. : Il faut découper ce verre à l'aide de patrons appelés calibres. Ils sont faits de papier cartonné et confectionnés à partir du dessin grandeur nature du vitrail. Les verres découpés sont sertis de plomb de différente largeur. On introduit le verre dans les gorges formées par le plomb. C'est lui qui donne le dessin du vitrail, sans aucun apport de peinture, dans le respect de la règle cistercienne.

Comment naît l'inspiration artistique dans l'assemblage de ces différents verres ?

M. S. : L'orientation des fenêtres, le fond de ciel, la teinte des pierres de l'édifice sont autant d'éléments qui guident le maître-verrier dans le choix des nuances de verres.

Propos recueillis par J.-P. L



ACTUALITÉ

La sécurité d'abord et toujours...



Après examen, la charpente est solide et en bon état général.

Les travaux d'études de sécurité demandés par la Mairie d'Olivet ont été finalisés par la société AIA d'Angers. Il semble que rien de suspect n'ait été détecté, et que les visites pourront continuer en toute sérénité pour tout le monde. A partir d'une nacelle, l'entreprise de maçonnerie Yves Dufrasse est interve-

nue pour dégager les parties hautes des contreforts du chœur de toute végétation et traiter au mortier de chaux les joints mis en cause. Espérons que ce travail commencé par un beau soleil d'automne mais terminé sous la pluie aura une certaine pérennité... ■



Pôle Patrimoine en Pays de la Loire

Lors de l'Assemblée générale du 24 septembre dernier J.-P. Launay a été élu administrateur de cette nouvelle association loi 1901 qui se veut être un réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire.

Le premier Conseil d'Administration s'est réuni le 7 novembre dernier à la Maison Julien Gracq dans le charmant village de Saint-Florent-le-Vieil pour organiser les différents Collèges en son sein. L'association des amis de Clairmont est membre titulaire du Collège 2 : Préservation, Conservation et Restauration. J.-P. Launay siègera aux côtés de Yannick Février (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - CAPEB) et de Philippe Boisseau (Office du patrimoine culturel immatériel - OPCI-Ethno-Doc) le suppléant de ce collège étant François Blondeau (Espace Air Passion). Notons que les membres de droit de ce Conseil sont la DRAC et le Conseil régional des Pays de la Loire.



Pour 2019, le Pôle se donne pour priorité :

- de lancer le site Internet pour mettre les acteurs en réseau et partager avec eux des ressources ;
- d'organiser des temps d'échange pour établir le dialogue avec les adhérents et permettre d'identifier des thèmes de

réflexion et des pistes d'action ;

- de participer aux grands temps forts du patrimoine organisés dans la région (Journées européennes du patrimoine, Rencontres régionales du patrimoine etc.) ;
- d'établir des liens avec les autres pôles culturels de la région Pays de la Loire. ■

Le Département à nos côtés



Le Conseil départemental mène une politique active d'accompagnement dans l'emploi. Dans ce cadre nous avons sollicité une aide matérielle du Département lors d'une visite de son Président, Olivier Richefou. Nous avons accueilli depuis Christophe Pasquier, responsable technique départemental en charge des chantiers d'accompagnement dans l'emploi, venu sur place faire en commun une évaluation des travaux de nettoyage que

ses équipes seraient en mesure d'exécuter. Il a été convenu qu'après la signature de la convention avec le Département, qu'une équipe viendrait travailler pendant deux semaines durant la période d'hiver. Nous remercions vivement Olivier Richefou pour cette initiative dont il s'est d'ailleurs réjoui car « *travailler sur un site aussi prestigieux du département contribue à valoriser l'engagement de ceux qui sont à la recherche d'une réinsertion par l'emploi* ». Il nous a précisé qu'il viendrait personnellement assister au lancement de ce chantier qu'il juge très important. ■



EN BREF

Une subvention pour mieux communiquer

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne a mis en place un fonds pour le développement de la vie associative ouvrant droit à subvention sur présentation d'un dossier.

De nombreuses associations ont répondu espérant obtenir un soutien financier, un budget global de plus de 160 000 € étant affecté à notre département.

Notre dossier a été accepté et notre association est bénéficiaire d'une aide de 500 € destinée à la production d'une nouvelle brochure destinée au public. Sa conception est lancée et nous espérons la diffuser au cours du second semestre 2019. ■



Pour un meilleur accueil du public



Thierry Lécivain, référent territorial et Maud Lechat-Sahastume, responsable du pôle centre Mayenne.

Dans le cadre du futur aménagement du Bâtiment des Pères pour l'accueil du public, un certain nombre de démarches préalables sont nécessaires. Ainsi, à notre demande, après une réunion présidée par M. le Préfet en présence des responsables de la DDT (Direction départementale des Territoires) et de l'architecte des bâtiments de France Rosemary Caruel, avons-nous eu le plaisir d'accueillir M^{me} Maud Lechat-

Sahastume, responsable du pôle Centre Mayenne accompagnée de Thierry Lécivain, Référent territorial.

Ont été abordés les sujets relatifs à l'assainissement et au traitement des eaux usées en vue de la réalisation de toilettes publiques et privées et la problématique du franchissement de l'ancien lit du Vicoin qui permettrait aux agriculteurs d'accéder à leurs parcelles sans avoir à contourner l'abbaye. L'implantation d'un parking d'une vingtaine de places de voitures et de trois places de cars a été évoquée. Des sondages s'avèreront nécessaires afin de s'assurer que la parcelle concernée n'est pas en zone humide.

A suivre... ■

Visite de l'association Poc Pok pour les journées des Trois Éléphants

Mardi 28 novembre, nous avons rendez-vous avec le Directeur (Monsieur Lucas Blaya) et le responsable technique de l'association Poc Pok qui organise pendant le mois de mai des journées culturelles sur Laval (Les 3 Éléphants). Ces journées connaissent un grand succès.

Compte tenu du nouvel élargissement de Laval Agglo (incluant les communes du Genest-Saint-Isle et d'Olivet), il nous a semblé intéressant de rencontrer ces responsables afin d'établir des synergies entre nous, dans le cadre de cette nouvelle entité. Manifestement intéressés, ils nous ont promis la visite prochaine de leur responsable artistique (M^{me} Perrine Delteil).

Affaire à suivre... ■

ABBAYE DE CLAIRMONT

Bon de générosité

AUX CHANTIERS DE RESTAURATION DE L'ABBAYE DE CLAIRMONT

Ma participation
aux chantiers de restauration
de l'Abbaye de Clairmont

 €

L'Association des Amis de Clairmont a créé un Fonds de dotation apte à recueillir vos dons (particuliers ou mécénat) vous permettant de déduire de votre impôt sur le revenu jusqu'à 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Vous choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de :
FONDS DE DOTATION DE L'ABBAYE DE CLAIRMONT
à adresser à : **Abbaye de Clairmont Olivet 53940 Le Genest-Saint-Isle**
- Par virement : IBAN : FR 76 1790 6000 9096 3727 5709 109
BIC : AGRIFRPP879 RIB : 1790 6000 9096 3727 5709 109

Merci de nous aider à poursuivre ce qui a été commencé

Vous recevrez un reçu fiscal permettant votre déduction d'impôt



Je tiens compte des déductions d'impôt ci-dessous pour choisir, selon ma situation, le montant de mon don :

PARTICULIER - Pour un don de 70 € 100 € 300 € 1000 €

Je déduis 66% du montant de mon don, soit 46 € 66 € 198 € 660 €

Coût réel de mon don : 24 € 33 € 102 € 330 €

ENTREPRISE - Pour un don de 1000 € 1500 € 2000 € 3000 €

Je déduis 60% du montant de mon don, soit 600 € 900 € 1200 € 1800 €

Coût réel de mon don : 400 € 600 € 800 € 1200 €

Mme Mlle M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Tél. _____

Mail _____